



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E151994

VALABLE JUSQU'AU 23/03/2024

ÉDITÉ LE 20/02/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/09/2014

Forme juridique : SARL

Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN CEDEX 2014B00946

Siret : 804 669 323 00011

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 65 511610

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 146233229

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 146233229

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : AVISOL

157 RUE DE CAEN
14123 IFS

Téléphone : 02 31 83 94 92

Portable :

Site Internet :

E-mail : avisol.caen@gmail.com

Responsabilité légale :

ATALAY SEMSETTIN GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	24/02/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/02/2023
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	24/02/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	24/02/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	20/01/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	20/01/2022
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.